

**8 Présents** : M. MOZET Yves, M. POUYET Bertrand, M. LACOMBE Raymond, M. FOURRIER Guy, Mme DELGOFFE Virginie, ZANETTE Sébastien, M. DHERBOMEZ Eric, Mme LEFEVRE Béatrice,

**1 Absent excusé** : M. BATENDS Patrick.

**3 Absents non excusés** : M. HABAY Richard, M. BERNARD Mickaël, Mme LUSSIEZ Nathalie.

**1 Pouvoir**

~~~~~

► **DELIBERATIONS** :

● **Compétence scolaire** : les membres de Conseil Municipal refusent à l'unanimité, que la compétence scolaire soit transférée à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

● **Renouvellement contrat Adjoint d'Animation 4/35<sup>ème</sup>** : les membres de Conseil Municipal décident à l'unanimité, de renouveler l'emploi d'animation 4/35<sup>ème</sup> du 01/01/2019 au 05/07/2019 inclus.

● **Tarifs Anniversaire** : les membres de Conseil Municipal décident de proposer aux enfants qui le souhaitent de fêter leur anniversaire les mercredis de 14h00 à 16h30 et fixent à l'unanimité, le tarif de la prestation à 45€ qui comprend l'animation ainsi que la décoration. Les bonbons, gâteaux et boissons doivent être fournis par les parents.

● **Subvention projet photo graphique usine PRISMA** : les membres de Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 250 €uros à Mr MAÏGIN Patrice pour la réalisation d'un projet photographique en liaison avec l'entreprise PRISMA.

● **Subvention FSE** : les membres de Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 232 €uros au Foyer Socio-éducatif du collège de Carignan-Margut.

● **Location d'une pelleuse** : les membres de Conseil Municipal décident de louer une pelleuse afin de procéder à la réfection de plusieurs chemins et autorise Mr le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante.

► **COMMUNICATIONS DU MAIRE** :

Mr le Maire propose que la bibliothèque municipale porte le nom de Françoise SIMON en mémoire de son dévouement pour celle-ci.

L'ONF a procédé à la vente des parcelles 10-15.1-15.2 pour un montant de 12 544 € TTC.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 26 Janvier 2019 à 18h00.

Pour information, la communauté de communes met gratuitement à disposition des gravats à toutes personnes intéressées.

Comme chaque année, la commune a reçu de la part du SDIS le montant de la contribution financière au titre de l'année 2019 à la charge de la commune qui s'élève à la somme de 25 412 €uros.

► **QUESTIONS DIVERSES**

Un conseiller demande si un abri de bus sera installé à l'arrêt de bus, Mr le Maire, propose qu'en cas de pluie, le préau des écoles peut être utilisé.

Les parents d'élèves envisagent d'organiser prochainement un repas dansant.

► **Prochaine Réunion** : à définir